



Paris, le 3 avril 2023

# Plan Eau du Gouvernement

## Pour l'ATEP, c'est un premier pas significatif pour combler le retard de la France

**Les Acteurs du Traitement de l'Eau à la Parcelle (ATEP), qui réunissent les principaux industriels et prestataires de service français proposant des solutions de stockage, de traitement et de valorisation des eaux à l'échelle du bâtiment et de sa parcelle, approuve les principales mesures du plan Eau présenté jeudi 30 mars par le Président de la République, notamment en ce qui concerne les eaux de pluie et les eaux usées. Il appelle néanmoins à aller plus loin car même avec ces mesures louables, la France continue d'être moins ambitieuse que nombre de ses voisins et partenaires européens.**

L'ATEP se félicite des principales mesures du Plan Eau présenté par l'exécutif le jeudi 30 mars dernier. Ce plan actionne l'ensemble des leviers possibles : l'agriculture, l'industrie, les bâtiments publics, la lutte contre les fuites sur les réseaux et bien sûr les particuliers, en leur permettant et en les encourageant à modifier leurs usages de l'eau à domicile et à récupérer et à utiliser les eaux de pluie ainsi que les eaux usées après traitement.

**Ce plan reconnaît enfin la responsabilité des acteurs de proximité et la valeur des gestes du quotidien dans la lutte contre le gaspillage de l'eau.** Pour la première fois, il engage la France, très en retard dans ce domaine par rapport à d'autres pays comme l'Espagne ou Israël, dans la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) en fixant pour objectif de passer de 1% à 10% de ces eaux d'ici à 2030. Un objectif au final assez modeste et parfaitement réalisable puisqu'il existe des solutions françaises destinées aux usagers-consommateurs Français pour contribuer significativement à cette ambition nationale en réduisant individuellement leur consommation d'eau potable dans leurs usages domestiques.

**L'ATEP représente l'innovation française et les acteurs de l'industrie et du service dont a parlé le Président de la République :** il existe bien une filière française dynamique et prête à relever tous ces défis avec les Français pour développer un pôle d'excellence et de savoir-faire sur ces questions. Pour peu que soient déverrouillés des blocages administratifs d'un côté et que de l'autre, la pédagogie auprès de chacun permette de convaincre d'adapter ses eaux à ses usages.

**L'ATEP soutient aussi cette orientation majeure qu'est la progressivité des prix de l'eau :** un prix bas pour les volumes d'eau indispensables aux usages élémentaires par habitant pour le soin,

l'hygiène, la cuisine puis des prix plus élevés pour des usages secondaires : arrosage, remplissage de piscine, nettoyages non indispensables... La progressivité du prix de l'eau responsabilise les usagers-consommateurs et produit des réductions sensibles de consommation d'eau dans tous les pays où elle a déjà été mise en place.

## L'ATEP RESTE VIGILANT

**L'ATEP attend que le déploiement sans délai de ce plan donne lieu à des mesures très concrètes et plus précises** que les intentions affichées ce 30 mars dernier par le Président de la République.




A ce jour dans le plan, il n'y a rien de concret par exemple concernant le recyclage des eaux dites « grises », c'est-à-dire celles qui sont évacuées dans nos salles de bains après une douche, un bain ou quand nous nous brossons les dents. Ces eaux constituent pourtant le principal gisement d'eau pouvant être recyclée dans le foyer pour des usages courants, notamment pour alimenter les chasses d'eau des toilettes, qui aujourd'hui utilisent exclusivement de l'eau potable ! Les quantités d'eaux grises disponibles sont très largement supérieures aux eaux de pluie qu'il est possible de récupérer, de stocker puis d'utiliser.

---

**Marc SENDELIN, Président de l'ATEP :** « *Préservons l'eau potable, promouvons une eau propre ! Compte tenu de la situation de sécheresse durable dans laquelle nous nous trouvons, ce plan était très attendu et est bienvenu. Il était temps que la France s'empare de ce sujet majeur pour laquelle elle a tant de retard et ne peut que progresser ! Les ambitions sont présentes même si elles restent assez modestes sur bien des points. Il est important de donner les moyens aux particuliers de modifier ses comportements vis-à-vis de l'eau qu'il consomme au quotidien. C'est ce que nous autres acteurs de l'industrie et du service de l'eau à la parcelle nous développons et proposons, avec l'intention de constituer en France une filière majeure, innovante, exportatrice, créatrice d'emplois durables et permettant d'économiser cette ressource ultime qu'est l'eau* ».

---

**Présentation de l'ATEP :** Le Syndicat professionnel ATEP, Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle, rassemble les fabricants, les entreprises de services et leurs partenaires afin de contribuer à l'essor de la valorisation des eaux de la parcelle autour de :

-  Le traitement des eaux usées : séparation à la source et assainissement non collectif,
-  La gestion décentralisée des eaux pluviales,
-  La valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie).

---

### ATEP

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle  
122, rue Amelot - 75011 Paris – France  
Tél. : 01.42.89.66.53

Contact presse :  
Jérémy STEININGER, Délégué général  
Port. 06.42.48.29.79  
[jeremie.steininge@atep-france.fr](mailto:jeremie.steininge@atep-france.fr)